

# Politique d'application des mesures individuelles d'hygiène de base

## POLITIQUE

Pour \_\_\_\_\_, la santé, la sécurité et l'intégrité physique, de ses employés et de leur entourage, sont une priorité, et ce, particulièrement en cette période de pandémie. L'entreprise a donc élaboré différentes mesures et consignes visant à prévenir et à contrôler les risques d'infection à la COVID-19.

## OBJET

La présente politique vise à mettre en œuvre des mesures d'application des règles d'hygiène de base par l'ensemble des employés.

## PORTÉE

\_\_\_\_\_ demande à ses employés de respecter, \_\_\_\_\_, les règles suivantes :

1. Vous devez vous laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon (en l'absence d'eau et de savon, utilisez un désinfectant à base d'alcool) durant au moins 20 secondes.

Vous devez, notamment, vous laver les mains aux moments suivant :

- En arrivant sur les lieux de travail ;
  - Après avoir été en contact avec une surface fréquemment touchée par d'autres personnes (ex. : poignée de porte, interrupteur, etc.) ;
  - Après s'être mouché ou après avoir éternué ;
  - Avant un repas ou une collation ;
  - Après être allé à la salle de bain.
2. Vous devez tousser ou éternuer dans le creux de votre bras. Si vous utilisez un mouchoir, vous devez le jeter immédiatement à la poubelle.
  3. Vous devez éviter de vous toucher le visage (yeux, nez et bouche).
  4. Vous devez respecter les mesures de distanciation physique (ex. : éviter les accolades, les poignées de mains, etc.).

**LA PRÉSENTE POLITIQUE EST OBLIGATOIRE ET L'ENSEMBLE DES EMPLOYÉS DOIT S'Y CONFORMER.**

Note : Si vous décidez d'utiliser cet exemple de politique, assurez-vous de bien l'adapter à votre entreprise. Si votre entreprise est régie par une convention collective, assurez-vous que la politique respecte ses dispositions